

Les (commissaires ou syndics) s'engagent à payer... a..... dit (instituteur ou institutrice) la somme de pour la dite année scolaire, comme suit : (spécifier la somme) en bon argent et non autrement, et le secrétaire-trésorier ni aucune autre personne ne pourra changer ce mode de payement.

Et les parties ont signé, lecture faite.

Fait à..... au jour indiqué ci-dessus.

.....
Président des commissaires (ou syndics) d'écoles.

.....
Institut.....

e de.....

municipalité
l'honneur de

is né à.....
18...

'ai l'intention
catholique de
d.....
..... pour

.....
.....,
s ou syndics)
....., dans le
.....
(commissaires
....., 188...
d'un brevet
résidant à....

mmissaires ou
oter du.....
evet d... dit...
al), pour tenir
l'arrondisse-
ément à la loi
les autorités